

Ville de CHALON SUR SAÔNE
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2008

Compte rendu

SALLE DU CONSEIL A 18 H 00

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance
2. Installation du Conseil Municipal
3. Election du Maire
4. Détermination du nombre d'adjoints
5. Election des adjoints au Maire

Conseillers en exercice : 45
Présents à la Séance : 45
Nombre de votants : 45
Date de la convocation : 10 mars 2008
Procès-Verbal affiché le : 21 mars 2008

L'an deux mil huit, le 14 mars à 18 h 00, le conseil municipal de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-11 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Mme Yvette SEGAUD, doyenne d'âge, puis de M. Christophe SIRUGUE, Maire, assisté de :

Mme VERJUX-PELLETIER Françoise ; M. DUBOIS Jacky ; Mme COURBON Martine ; M. DURAIN Jérôme ; Mme BONNIAUD Anne ; M. BOUILLET Gérard ; Mme COPREAUX Dominique ; M. NUZILLAT Jean-Pierre ; Mme ANDRÉ Florence ; M. HIDRI Mohieddine ; Mme LEBLANC Nathalie ; M. MATRON Lucien, Maires Adjoints.

Etaient en outre présents :

M. GRIVEAUX Benjamin ; Mme CAZAUX Sylviane ; Mme DERAÏN Martine ; M. SCHAEFFER Michel ; Mme FLUTTAZ Laurence ; M. BENSACI Rachid ; Mme CHAUDRON Anne ; Mme ZAÏBI Nisrine ; M. GELETA Christian ; Mme FOREST Chantal ; M. PELLETIER Dominique ; Mme CEZANNE Annie ; M. MORESTIN Jean-Claude ; Mme PILLON Catherine ; M. GAUTHIER Bernard ; Mme TISON Sandrine ; M. BERNADAT Alain ; Mme KOHLER Cécile ; M. PIGNEGUY André ; M. AGUILLON Georges ; Mme RECOUVROT Christelle ; M. ANDRÉ Jean-Louis ; Mme SEGAUD Yvette ; M. PLATRET Gilles ; Mlle CHOUIT Amelle ; M. MANIERE Gilles ; Mme MAURER Valérie ; M. GUIGUE Jean-Vianney ; Mme FAUVEY Ghislaine ; M. BERGERET Vincent ; Mme MELIN Dominique ; M. LEFEVRE Joël, Conseillers Municipaux.

En application de l'article L 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

L'Assemblée a élu pour secrétaire de séance Mmes Nisrine ZAÏBI et Amelle CHOUIT

1 - Secrétaire de séance:

Mme SEGAUD, Doyenne de l'Assemblée :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Mme ZAÏBI Nisrine et Mme CHOUIT Amelle sont proposées comme secrétaires de séance.

communiqué

Monsieur BRAILLON :

J'ai convoqué le Conseil Municipal par courrier en date du 10 mars 2008. Je suis chargé aujourd'hui, en tant que représentant de Monsieur le Maire sortant, de vous donner lecture du résultat constaté au procès-verbal du 9 mars dernier.

<i>Nombre d'électeurs inscrits :</i>	<i>30 046</i>
<i>Nombre de votants :</i>	<i>17 139</i>
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	<i>438</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>16 701</i>
<i>Liste Chalon Emploi et Sécurité :</i>	<i>673 voix</i>
<i>Liste Conjuquons Chalon au futur :</i>	<i>9 100 voix</i>
<i>Liste Chalon Oxygène :</i>	<i>436 voix</i>
<i>Liste Lutte ouvrière :</i>	<i>323 voix</i>
<i>Liste Chalon pour tous :</i>	<i>6 169 voix</i>
<i>A l'issue du scrutin, les sièges ont été répartis de la façon suivante :</i>	
<i>Liste Conjuquons Chalon au futur :</i>	<i>36</i>
<i>Liste Chalon pour tous :</i>	<i>9</i>

Je déclare les membres du Conseil Municipal de Chalon-sur-Saône installés dans leurs fonctions. Avant de passer la parole à Madame SEGAUD qui va présider la séance en tant que membre le plus âgé de cette assemblée, je vais vous lire un message de Michel ALLEX, Maire sortant de Chalon-sur-Saône.

« Le suffrage universel s'est exprimé. Les chalonnaises et les chalonnais ont désigné les 45 élus, femmes et hommes, qui auront la charge de gérer notre ville et de poursuivre son développement pour les 6 prochaines années.

Au-delà des convictions et des choix de chacune et de chacun, il convient d'en prendre acte.

Siéger au conseil municipal, c'est vous engager à être les élus de toutes les chalonnaises et tous les chalonnais.

Je forme le vœu que la nouvelle assemblée municipale place l'avenir de Chalon, au dessus de toute autre considération idéologique ou partisane et s'efforce d'œuvrer avec pour seul objectif la recherche du bien commun à l'exemple des services municipaux, qui ont toujours agi dans le respect du devoir de réserve et du principe de continuité du service public qui s'attache à leur mission.

Puissent les avis, les compétences et les propositions de tous les élus de cette assemblée s'exprimer librement dans le respect des droits de la minorité au même titre que ceux de la majorité municipale.

Conscient des enjeux auxquels notre ville et son agglomération sont confrontés, et plus encore convaincu de ses atouts, je souhaite que les grands chantiers d'avenir engagés se poursuivent et soient conduits à leur terme dans la voie que nous avons tracée, celle qui s'impose à nous tous, la voie du développement durable au profit des générations futures.

Au moment où s'achève mon mandat, je remercie les chalonnaises et les chalonnais de la confiance qu'ils m'ont toujours manifestée et je dis bonne chance à Chalon ».

Madame SEGAUD :

En ma qualité de doyenne d'âge du Conseil Municipal et conformément à L'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, je déclare la séance ouverte.

Mesdames et Messieurs les élus,

Nous sommes réunis ce soir, pour la mise en place officielle de la nouvelle équipe municipale. Ce rôle m'est dévolu par la réglementation en vigueur, et dans le même temps, par un grand hasard. Pour une fois, le hasard a bien fait les choses.

Cette belle victoire est l'aboutissement de longues années de travail acharné, auxquelles a participé depuis 1995, Christophe SIRUGUE, déjà chalonnais impliqué aux cotés de mon mari Monsieur Jean-Claude SEGAUD, conseiller municipal jusqu'à son décès, en novembre 2001. Leurs efforts ont été récompensés. Je sais que je ne suis pas la seule, ce soir, à penser avec une grande émotion à Jean-Claude. Mais il faut savoir tourner la page, et se tourner vers l'avenir, reconnaître tout le mérite de Christophe SIRUGUE. Il a démontré son aptitude à s'entourer de compétences précieuses, et à créer des liens solides entre tous les acteurs de sa campagne, ce qui est important à mes yeux. Dans ces conditions, l'enthousiasme a amené chacun à se dépasser, et à donner le meilleur de lui-même.

Le résultat est à la hauteur de nos espérances. Grâce à notre énergie, à notre motivation, à notre solidarité, nous pouvons aborder tous les problèmes soulevés pendant la campagne. Nous y associerons nos collègues, élus en même temps que nous. Nous sommes conscients des devoirs envers ceux qui ont choisi notre programme. Nous ne pouvons pas nous permettre de les décevoir. Je suis extrêmement heureuse d'avoir eu l'honneur de présider le premier conseil municipal de Christophe SIRUGUE et de son équipe. Je serai ravie de siéger aux futures séances, et d'apporter ma pierre tout au long de ce mandat. Une belle aventure commence. Nous ferons tout notre possible pour être dignes de cette nouvelle mission. Avec tous les chalonnais, nous pourrons ensemble « conjuguer Chalon au futur ».

communiqué

L'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé un représentant de la majorité et un représentant de la minorité en prenant les 2 plus jeunes, soit Mme ZAIBI Nisrine et Mme CHOUIT Amelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** par 45 voix, **décide** :

- De désigner Mme ZAIBI Nisrine et Mme CHOUIT Amelle comme secrétaires de séance.

2 - Installation du Conseil Municipal:

Mme SEGAUD, doyenne de l'assemblée :

Le 14 mars 2008, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de Chalon-sur-Saône nouvellement élus sont réunis à l'Hôtel-de-ville, suivant la convocation adressée par Monsieur le Maire sortant, en exécution des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents :

- Christophe SIRUGUE
- Françoise VERJUX-PELLETIER
- Benjamin GRIVAUX
- Dominique COPREAUX
- Jacky DUBOIS
- Nathalie LEBLANC
- Jean-Pierre NUZILLAT
- Martine COURBON
- Lucien MATRON
- Florence ANDRE
- Mohieddine HIDRI
- Sylviane CAZAUX
- Gérard BOUILLET
- Martine DERAÏN

- Michel SCHAEFFER
- Laurence FLUTTAZ
- Rachid BENSACI
- Anne CHAUDRON
- Jérôme DURAIN
- Nisrine ZAIBI
- Christian GELETA
- Chantal FOREST
- Dominique PELLETIER
- Annie CEZANNE
- Jean-Claude MORESTIN
- Catherine PILLON
- Bernard GAUTHIER
- Sandrine TISON
- Alain BERNADAT
- Cécile KOHLER
- André PIGNEGUY
- Anne BONNIAUD
- Georges AGUILLON
- Christelle RECOUVROT
- Jean-Louis ANDRE
- Yvette SEGAUD
- Gilles PLATRET
- Amelle CHOUIT
- Gilles MANIERE
- Valérie MAURER
- Jean-Vianney GUIGUE
- Ghislaine FAUVEY
- Vincent BERGERET
- Dominique MELIN
- Joël LEFEVRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** par 45 voix, **décide** de procéder à l'installation de :

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| • Christophe SIRUGUE | • Annie CEZANNE |
| • Françoise VERJUX-PELLETIER | • Jean-Claude MORESTIN |
| • Benjamin GRIVAUX | • Catherine PILLON |
| • Dominique COPREAUX | • Bernard GAUTHIER |
| • Jacky DUBOIS | • Sandrine TISON |
| • Nathalie LEBLANC | • Alain BERNADAT |
| • Jean-Pierre NUZILLAT | • Cécile KOHLER |
| • Martine COURBON | • André PIGNEGUY |
| • Lucien MATRON | • Anne BONNIAUD |
| • Florence ANDRE | • Georges AGUILLON |

- Mohieddine HIDRI
- Sylviane CAZAUX
- Gérard BOUILLET
- Martine DERAÏN
- Michel SCHAEFFER
- Laurence FLUTTAZ
- Rachid BENSACI
- Anne CHAUDRON
- Jérôme DURAIN
- Nisrine ZAÏBI
- Christian GELETA
- Chantal FOREST
- Dominique PELLETIER
- Christelle RECOUVROT
- Jean-Louis ANDRE
- Yvette SEGAUD
- Gilles PLATRET
- Amelle CHOÛIT
- Gilles MANIERE
- Valérie MAURER
- Jean-Vianney GUIGUE
- Ghislaine FAUVEY
- Vincent BERGERET
- Dominique MELIN
- Joël LEFEVRE

Nouveaux conseillers municipaux

3 - Election du Maire:

Mme SEGAUD, Conseillère Municipale :

En application de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, se tient **sous la présidence dévolue au plus âgé** de l'assemblée municipale : Mme SEGAUD Yvette.

L'élection du Maire a lieu conformément aux dispositions énoncées par l'article L 2122-7 qui prévoit que le Maire est élu **au scrutin secret et à la majorité absolue**.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

INTERVENTIONS

Madame CHOÛIT :

Au nom du groupe « Chalon pour tous », je propose la candidature de Gilles PLATRET aux fonctions de Maire de Chalon-sur-Saône, et avec votre accord, Madame la Présidente, je vais lui laisser la parole pour qu'il puisse vous faire part de ses motivations.

Monsieur PLATRET :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, En se prononçant souverainement dimanche dernier, le corps électoral de Chalon-sur-Saône a décidé de la formation de l'assemblée qui doit présider aux destinées de cette ville jusqu'en 2014. J'ai eu l'occasion de m'exprimer dès la proclamation des résultats, en saluant publiquement Christophe SIRUGUE et son équipe, pour leur victoire.

En confirmant, selon la tradition républicaine, le dépôt de ma candidature aux fonctions de Maire de Chalon-sur-Saône, je souhaite marquer symboliquement la naissance du groupe minoritaire « Chalon pour tous ». C'est pour moi l'occasion de développer les conditions dans lesquelles les membres de ce groupe, que j'ai l'honneur de présider, entendent siéger au sein de cette assemblée. Les modalités du scrutin nous amènent à représenter au sein de ce conseil municipal un cinquième des élus. Avant toutes choses, je veux dire que nous jouerons notre rôle dans sa plénitude. Ainsi que l'a fort bien dit dans son message, Michel ALLEX, que je salue amicalement, nous avons le sentiment, en prenant place autour de cette table, de représenter Chalon-sur-Saône au même titre que vous tous. Cela nous impose naturellement des obligations particulières auxquelles nous ne nous soustrairons pas dans les mois et les années à venir. Nous avons au fond de nous-mêmes, je veux ce soir en assurer la population chalonnaise toute entière, le sens d'un devoir insigne, celui de servir l'intérêt général de cette ville que nous aimons par-dessus tout, et de ses habitants à la disposition desquels, nous nous plaçons résolument.

Cela signifie concrètement que sur le grand nombre de dossiers techniques qui peupleront bientôt nos débats, vous nous verrez soucieux de faciliter la tâche de l'administration municipale. Loin de toute volonté d'obstruction, le groupe « Chalon pour tous » cherchera à permettre que la vie quotidienne des Chalonnais, dans ces dizaines de délibérations qui la concernent, s'en trouve demain améliorée. Nous irons sans doute bien au-delà, si toutefois vous nous en laissez l'occasion, en soutenant les projets que vous soumettrez à la délibération de cette assemblée, et qui nous paraîtront conformes à l'intérêt général. Je veux croire qu'il y en aura. Vous devez croire aussi, que s'ils existent, nous les discuterons et nous les voterons avec faveur. Cela dit, personne ne doit s'attendre à nous voir faire des concessions sur les dossiers qui nous paraîtront menacer les intérêts chalonnais. Ce sera là notre ligne de conduite constante, car elle correspond à l'impératif moral qui est le nôtre : défendre une certaine idée de Chalon.

Nous portons ainsi les aspirations de Chalonnais qui croient que la fiscalité n'est pas dans un budget, une variable d'ajustement, et que son emploi dans la situation actuelle de Chalon serait préjudiciable à l'attractivité de notre Ville et de sa région. Nous nous opposerons donc aux augmentations d'impôts que vous avez annoncées.

Nous portons les aspirations de Chalonnais qui croient que le maintien des deux collèges, Jean Zay et Camille Chevalier constitue résolument une chance éducative pour des centaines de jeunes Chalonnais, en même temps qu'il conforte un équilibre, toujours précaire, entre les quartiers, en premier lieu en matière de service public. Nous poursuivrons donc le combat sur cette question.

Nous portons les aspirations de Chalonnais qui croient que la culture, ce n'est pas la guerre des pratiques amateurs et de la programmation d'excellence, mais leur complémentarité au service de l'épanouissement des individus et de l'aura d'un territoire. Nous serons donc d'une extrême vigilance en la matière.

Nous portons les aspirations de Chalonnais qui croient que la valeur d'une politique sociale aussi belle et forte que celle qui a été conduite par la précédente majorité municipale tient dans le refus de la facilité, donc de l'assistanat, au profit d'une vraie logique d'aide à la personne. Nous veillerons à ce qu'on ne sombre pas demain d'un système vertueux à un système vicieux.

Nous portons les aspirations de Chalonnais qui croient que la sécurité est le premier des droits de l'Homme, et donc que la Ville doit se donner les moyens de l'assurer partout où elle est menacée par des individus qui se mettent volontairement hors la loi au mépris des règles du « vivre ensemble ». Nous nous assurerons donc que la Police Municipale ne soit pas gênée dans sa nécessaire action.

Vous l'aurez bien compris, plutôt que de parler de confrontation de l'opposition contre la majorité, je vois pour demain deux politiques différentes qui vont se faire face dans cette salle et dans cette Ville. Deux visions différentes de l'avenir de Chalon-sur-Saône. Deux visions différentes des buts à atteindre et des moyens à mettre en œuvre. Ce sera là tout le travail du groupe « Chalon pour tous : préparer les conditions de

l'alternance pour que le projet qu'aujourd'hui vous êtes en mesure de mettre en œuvre, cède demain le pas au profit de celui que nous allons bâtir pour Chalon. Je connais trop l'histoire de cette enceinte pour négliger qu'elle fut maintes et maintes fois dans le lointain passé, portée par la minorité, le creuset de la Résistance.

Nous sommes aujourd'hui le groupe de la Résistance. Nous serons demain le groupe de l'Espoir, car je ne connais pas de plus beau mot dans la langue française et dans tant d'autres langues du monde. Nous serons après demain le groupe de la Victoire, car c'est à cette minute précise que commence pour nous l'œuvre de la reconquête. C'est là la tâche de bâtisseurs qui est désormais la nôtre. Nous n'y faillerons pas.

Madame VERJUX-PELLETIER :

Chers collègues, au nom de la liste « Conjuguons Chalon au futur », c'est avec plaisir, avec honneur, et conformément aux votes exprimés nettement, dès le 9 mars, par une large majorité des chalonnais, que je vous propose la candidature de Christophe SIRUGUE, comme Maire de Chalon-sur-Saône.

La Présidente, assistée des deux secrétaires et de M. Jean-Vianney GUIGUE et M. Benjamin GRIVEAUX, assesseurs, ont procédé au dépouillement. Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 45
Suffrages exprimés 45

Ont obtenu :

- Monsieur Christophe SIRUGUE 36 voix
- Monsieur Gilles PLATRET 9 voix

Monsieur Christophe SIRUGUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Maire de Chalon-sur-Saône.

communiqué

Monsieur le Maire :

*Mesdames Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Messieurs*

Avant d'évoquer l'esprit, la méthode et le fonds de la politique que j'entends vous proposer, ainsi qu'aux habitants de notre ville en ma qualité de 1^{er} magistrat, je désire préalablement adresser quelques mots à mon prédécesseur, Monsieur Michel ALLEX.

Je voudrais tout d'abord lui dire ma reconnaissance pour son implication active au service de cette Ville durant près d'un quart de siècle.

Si je ne partage pas ses options politiques, j'ai plaisir à souligner le sens de l'intérêt général et l'intensité des efforts qu'il a consenti, d'abord comme adjoint au Maire puis comme Maire de notre commune.

Je le remercie également pour l'esprit républicain qui a été le sien au cours de cette campagne électorale où sans ménager son soutien à la liste présentée par l'UMP, il a su conserver à ses interventions, dignité et respect pour ses adversaires.

Je lui souhaite bien sûr, dans la période difficile qu'il traverse, de la force et du courage et lui adresse mes remerciements et mon estime sincère.

Je veux également adresser des remerciements à Monsieur Claude BRAILLON en sa qualité de 1^{er} adjoint qui a eu la charge d'organiser la transition après le scrutin de dimanche dernier. Je tiens à souligner ici les excellentes conditions de cette alternance et je le remercie pour la part importante qu'il y a prise, ainsi bien sûr que l'ensemble des services.

Mais je ressens aussi à cet instant un moment d'émotion lorsque je repense à tous mes amis qui ont eu à vivre l'alternance, mais dans l'autre sens en 1983. Et je veux saluer tout particulièrement Germaine BERGER, Maurice MATHUS, Marcel BOSSU que je remercie de leur présence ce soir parmi nous, auxquels j'associe Roger THIVENT qui n'a pu venir parmi nous ce soir.

Je n'oublie pas non plus, celles et ceux qui nous ont quittés et qui, au cours de leur vie de militant, ont beaucoup donné pour permettre aux idées que nous portons et que nous partageons avec eux de progresser.

Notamment Roger LAGRANGE, Yves HEUTTE, mais aussi René BECHE, et Jean-Claude SEGAUD dont chacun sait qu'ils étaient pour moi de vrais et solides amis.

Le hasard veut qu'Yvette SEGAUD soit aujourd'hui notre doyenne d'assemblée et je tiens à la remercier sincèrement pour ses propos d'ouverture.

M'adressant individuellement à chaque membre de cette assemblée, je souhaite qu'aucun n'oublie que nous sommes porteurs de cette histoire de Chalon, construite par des femmes et des hommes de toutes sensibilités et qu'il nous revient aujourd'hui d'être dignes de ces parcours qui ont fait le Chalon d'aujourd'hui. Permettez-moi à cet instant, d'évoquer en premier lieu, l'esprit qui m'anime en m'adressant plus particulièrement aux élus de cette nouvelle assemblée municipale.

A vous tout d'abord qui siégez dans le groupe de la minorité, j'adresse ma reconnaissance pour votre engagement à servir notre Ville. Je ne méconnais pas votre situation, pour avoir été moi-même membre de l'opposition municipale, ici, durant près de 13 ans. J'ai goûté à cette position délicate qui peut parfois conduire à une opposition systématique dont je dis avec l'expérience, qu'elle est rarement la bonne stratégie. Mais je sais aussi combien la frustration peut être grande, voire justifiée, quand l'attitude de la majorité en place est excessive, méprisante voire arrogante parfois.

J'ai trop vécu cette situation pour ne pas en faire mon modèle pour le mandat qui s'ouvre. C'est pourquoi je vous proposerai d'ici quelques instants une méthode de fonctionnement nouvelle qui permettra aux élus de toutes sensibilités de pouvoir participer pleinement à la réflexion municipale.

A mes collègues et amis de la majorité, maintenant, merci pour la force de votre engagement et de vos convictions qui ne sont sans doute pas étrangères à notre victoire.

Mais savoir gagner est un défi qui est parfois plus difficile à relever que l'on ne l'imagine.

Savoir gagner, c'est d'abord savoir reconnaître à nos adversaires, leur légitimité.

Savoir gagner, c'est comprendre que nous sommes maintenant porteurs de l'intérêt général des chalonnaises et des chalonnais quelles que soient leurs convictions.

Savoir gagner, c'est aussi ne jamais oublier les engagements qui ont été les nôtres au cours de cette campagne électorale et au cours de cet échange privilégié avec nos concitoyens.

A vous tous, élus de la majorité et de la minorité, je souhaite maintenant vous livrer ces quelques réflexions : J'ai personnellement une haute idée et conception de ce que représente l'engagement politique lorsqu'il est vécu comme la volonté de servir la collectivité dans laquelle nous siégeons, de servir les autres et donc de se dévouer entièrement au bénéfice de l'intérêt général.

Plus que jamais, la devise inscrite aux frontons de toutes nos mairies, Liberté, Egalité, Fraternité, doit être pour chacun de nous un guide permanent pour les débats que nous aurons au sein de cette assemblée et plus généralement dans notre rôle quotidien d' élu.

J'en viens maintenant à la méthode, car je crois indispensable que le fonctionnement de notre assemblée municipale soit le plus ouvert possible.

Je vous proposerais dans les séances à venir des orientations ou des outils vous permettant à toutes et à tous de vous investir pleinement dans la vie municipale ;

Tout d'abord, je proposerai la constitution de 5 commissions municipales dans lesquelles siégeront les élus de la majorité comme de l'opposition. Elles auront pour mission de travailler en amont, aux prises de décisions sur les dossiers d'enjeu pour notre ville et sur les rapports qui seront soumis aux votes du conseil municipal.

Nous en avons auparavant, mais celle à laquelle j'appartenais ne s'est réunie que 3 fois en 7 ans.

Je souhaite donc que chacun comprenne que notre fonctionnement sera très différent, puisque les commissions thématiques que j'évoque auront un rythme de rencontre quasi mensuel, ce qui explique qu'un élu ne pourra être membre que d'une seule commission.

La première, présidée par M. Benjamin GRIVEAUX, aura pour objet de traiter de l'attractivité dans notre Ville. Elle sera saisie des questions liées au développement économique, à l'emploi, au rayonnement commercial, à la formation et à l'éducation.

La seconde, conduite par M. Jacky DUBOIS, portera les politiques d'aménagement du territoire au travers de la question des travaux, de l'urbanisme, du logement, des services à la population, des services publics municipaux et de la sécurité.

La troisième, animée par M. Jérôme DURAIN examinera les conditions de la citoyenneté au travers des enjeux des solidarités, du développement durable et des outils à imaginer pour permettre à la démocratie de s'exercer au quotidien et dans les meilleures conditions.

La quatrième, pilotée par M. Lucien MATRON, permettra de porter les politiques permettant de faire de Chalon un pôle de vitalité au travers de l'offre culturelle, de l'offre sportive, de la vie associative et des actions spécifiques pour la jeunesse et plus largement pour l'animation de notre Ville.

La cinquième enfin, placée sous la responsabilité de Mme VERJUX-PELLETIER, aura sans doute une vocation plus transversale puisqu'elle permettra d'examiner les aspects budgétaires et financiers, les dossiers relatifs aux ressources humaines et à l'administration générale de notre collectivité.

Je souhaite, qu'en s'investissant pleinement dans ces commissions, chaque élu puissent trouver les informations et les débats indispensables pour stimuler l'intérêt du mandat municipal.

D'autres commissions statutaires seront bien sûr nécessaires et vous seront présentées lors de notre prochain Conseil Municipal qui se déroulera vendredi prochain à 18 h.

Le respect de l'ensemble des composants du Conseil Municipal, c'est aussi ce qui m'amène à annoncer que, contrairement à l'ensemble des majorités précédentes, nous proposerons lors du prochain Conseil Municipal, à la minorité, un siège à la CACVB afin qu'elle puisse suivre les travaux de notre

intercommunalité, dont chacun a bien compris la nécessaire imbrication avec les actions menées par la Ville de Chalon.

La méthode, c'est également la mise en œuvre de commissions, conseils, ou groupes de consultation ouverts aux forces vives de la Ville et qui pourront ainsi, être associés à la gestion municipale. J'aurais l'occasion dans quelques semaines, de faire des propositions concrètes dans ce sens, même si nous avons déjà énoncé, lors de la campagne électorale, la mise en place d'un conseil des sages et d'un conseil des jeunes qui s'inscrivent pleinement dans cette volonté.

Enfin, pour évoquer le fond de la politique que nous allons mener, nulle surprise en ce domaine. Nous ferons ce que nous avons dit au cours de cette campagne électorale.

Ce n'est d'ailleurs pas une surprise si l'organisation des commissions que je viens d'évoquer il y a quelques instants, est calquée sur les thèmes qui ont structuré notre projet et qui a été largement approuvée par la population chalonnaise qui a tranché par la voie démocratique, qui est la plus belle qu'il soit lorsque l'on évoque la résistance. Beaucoup de questions ont été évoquées au cours de cette campagne. La tâche qui nous attend est rude car cette Ville est aujourd'hui clairement confrontée à des enjeux lourds pour son avenir et celui de sa population.

Un défi démographique en raison d'une baisse importante de la population que nous aurons à supporter pleinement et pour la première fois, à compter du recensement officiel de 2009.

Cela veut bien sûr dire des incidences financières pour certaines dotations qui diminueront et un besoin d'adaptation de nos services qu'il faudra réaliser.

Un défi économique, d'ailleurs intimement lié au déficit démographique, pour créer les conditions nécessaires à l'installation d'entreprises et donc d'emplois nouveaux sur notre territoire.

Cet enjeu ne pourra être relevé que dans une co-construction avec la CACVB qui dispose des outils, même s'ils sont à retravailler, pour assumer cette compétence.

Un défi d'efficacité qui me vient à l'évocation de la CACVB. A compter de ce jour, il en est fini de la lutte d'influence entre la Ville centre et la CACVB. Chalon a besoin d'une relation apaisée et de confiance, avec l'ensemble des autres communes de notre intercommunalité et la CACVB a besoin d'une Ville centre retrouvant un rôle moteur.

Un défi démocratique pour permettre aux chalonnais de se reconnaître dans leur ville, d'y trouver les raisons d'en être fiers mais surtout l'envie de participer à son animation, à sa vie sociale, associative, culturelle, sportive, pour permettre de lui redonner tout son dynamisme.

Pour réaliser cette ambition dont je suis sûr que nous la partageons tous, nous disposons de nombreux atouts géographiques, industriels, d'infrastructures, de main d'œuvre, qui font que cette Ville, notre Ville, la première du département, la seconde de notre région, trouvera avec ce mandat les raisons de conjuguer Chalon au futur. C'est l'engagement que je prends et le travail auquel je vous appelle.

4 - Détermination du nombre d'adjoints:

Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal doit déterminer le nombre des adjoints.

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que **ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal** du Conseil Municipal. Ce pourcentage est une limite maximale. En conséquence le nombre d'adjoints ne peut être arrondi à l'entier supérieur.

Pour un Conseil Municipal de 45 membres, le nombre d'adjoints est donc limité à 13.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** par 45 voix, **décide** :

- **De fixer à douze le nombre d'adjoints au Maire.**

5 - Election des adjoints au Maire:

Monsieur le Maire :

En application de l'article **L 2122-7-2** du Code Général des Collectivités Territoriales, **les adjoints** sont élus au **scrutin de liste**, à la **majorité absolue**, sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection se fait par **scrutin de liste** dans les conditions suivantes :

- Scrutin de liste et majorité absolue aux 2 premiers tours
- Scrutin de liste et majorité relative si un troisième tour s'avère nécessaire.

Chaque liste doit comporter autant de noms que de postes d'adjoints à pourvoir ; Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire les douze adjoints au Maire suivants :

- Mme Françoise VERJUX PELLETIER, premier adjoint
- M. Jacky DUBOIS, deuxième adjoint
- Mme Martine COURBON, troisième adjoint
- M. Jérôme DURAIN, quatrième adjoint
- Mme Anne BONNIAUD, cinquième adjoint
- M. Gérard BOUILLET, sixième adjoint
- Mme Dominique COPREAUX, septième adjoint
- M. Jean-Pierre NUZILLAT, huitième adjoint
- Mme Florence ANDRE, neuvième adjoint
- M. Mohieddine HIDRI, dixième adjoint
- Mme Nathalie LEBLANC, onzième adjoint
- M. Lucien MATRON, douzième adjoint

INTERVENTION

Monsieur le Maire :

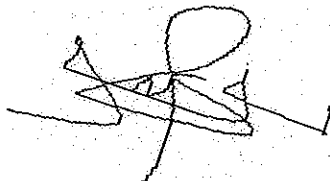
Je vous informe que je donnerai connaissance de la liste des conseillers municipaux délégués lors du prochain conseil municipal, et que Messieurs GRIVEAUX, GAUTHIER, BERNADAT, et Madame FLUTTAZ siégeront comme vice-Président à la Communauté d'Agglomération.

ONT ÉTÉ ÉLUS

- Mme Françoise VERJUX PELLETIER, première adjointe, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs
- M. Jacky DUBOIS, deuxième adjoint, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs
- Mme Martine COURBON, troisième adjoint, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs
- M. Jérôme DURAIN, quatrième adjoint, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs
- Mme Anne BONNIAUD, cinquième adjoint, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs
- M. Gérard BOUILLET, sixième adjoint, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs
- Mme Dominique COPREAUX, septième adjoint, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs
- M. Jean-Pierre NUZILLAT, huitième adjoint, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs
- Mme Florence ANDRE, neuvième adjoint, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs
- M. Mohieddine HIDRI, dixième adjoint, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs
- Mme Nathalie LEBLANC, onzième adjoint, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs
- M. Lucien MATRON, douzième adjoint, par 36 voix pour, 9 bulletins blancs

Les Secrétaires de Séance,

Nisrine ZAIBI



Amelle CHOUIT

